

Bien chez soi

Pour permettre aux seniors de vivre en toute tranquillité et en toute sécurité chez eux, des dispositifs peuvent être mis en place grâce au Pôle Seniors de la Ville.

Le portage des déjeuners à domicile

Le principe

- › Service réservé uniquement aux seniors, ou aux personnes en situation de handicap, ou isolées, dont la santé ne permet pas la préparation des déjeuners, ni bénéficiaire des foyers-restaurants existants.
- › Repas (du midi uniquement) fournis du lundi au dimanche inclus.
- › L'accès à ce service est temporaire sur certificat médical.

Tarifs 2025

Les tarifs appliqués dépendent du niveau des ressources mensuelles du ou des demandeur(s).

Catégorie selon le revenu fiscal de référence (inscrit sur avis d'imposition)

Pour 1 personne :

- ////////////////////////////////////
- › de 0 à 10 320 € : 5,83 € (prix du repas par personne)
 - › de 10 321 € à 14 160 € : 7,70 € (prix du repas par personne)
 - › de 14 161 € à 21 360 € : 9,79 € (prix du repas par personne)
 - › 21 361 € et plus : 9,98 € (prix du repas par personne)

Pour 2 personnes :

- ////////////////////////////////////
- › de 0 à 17 400 € : 5,83 € (prix du repas par personne)
 - › 21 601 à 27 600 € : 7,70 € (prix du repas par personne)
 - › 21 601 à 27 600 € : 9,79 € (prix du repas par personne)
 - › 27 601 € et plus : 9,98 € (prix du repas par personne)

Comment en bénéficier ?

Le dossier de demande est à constituer directement au Pôle Seniors.

Pour vous inscrire ou pour avoir plus de renseignements, contactez le Pôle Seniors au 05 56 81 45 45.

Inscription sur certificat médical pour une durée limitée.

Plans canicule et grand froid

Vous êtes senior ou une personne handicapée vivant à domicile sur la commune de Gradignan ? Un dispositif de veille et d'alerte est mis en place pour les personnes fragiles et seules.

Comment en bénéficier ?

- › L'inscription se fait **directement** auprès du Pôle Seniors sur simple appel téléphonique ou par courrier/courriel en renvoyant la **fiche d'inscription en téléchargement ci-dessous complétée**.

Portage de livres à domicile

Le principe

Afin de permettre à tous les Gradignanais l'accès à la culture et au divertissement, la Médiathèque a mis en place un service de portage de documents à domicile, à destination des personnes ayant des difficultés à se déplacer, de façon définitive ou temporaire (personnes âgées, convalescents, femmes enceintes...).

Après un entretien téléphonique permettant de connaître vos goûts et vos besoins, nous vous proposerons une offre adaptée : romans, biographies, documentaires, notamment en gros caractères, ou encore livres lus, magazines... mais aussi CD et DVD.

Les bibliothécaires se rendent à votre domicile le jeudi toutes les 3 semaines.

Comment en bénéficier ?

Le portage à domicile est un service accessible aux Gradignanais sur simple inscription à la Médiathèque (voir les modalités d'inscription).

- › Pour prendre rendez-vous, contactez les bibliothécaires de la Section Adultes au 05.57.12.18.90.

Information maintien à domicile

Téléassistance

Le principe

- › Il s'agit d'un dispositif d'assistance raccordé au téléphone du domicile, le tout relié à une centrale d'appels.

En cas de difficultés, 7 jours sur 7, 24h/24, des professionnels répondent et contactent l'entourage de la personne.

- › Ce dispositif s'adresse aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Comment en bénéficier ?

Pour plus de renseignements, contactez le Pôle Seniors au 05 56 81 45 45.

Aide à domicile

Le principe

- › Des sociétés d'aide à domicile peuvent intervenir dans le cadre de la caisse de retraite ou de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) ;

Comment en bénéficier ?

Pour plus de renseignements, contactez le Pôle Seniors au 05 56 81 45 45.

CONTACT

SOLIDARITÉS - SENIORS - HANDICAP PÔLE SENIORS

13 avenue Charles et Émile Lestage
Résidence autonomie "Les Séquoias"
33170 Gradignan

 0556814545

 Courriel



MAIRIE DE GRADIGNAN
Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex

Téléphone :

+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :

- » le lundi de 13h à 19h
- » du mardi au vendredi de 8h à 16h
- » le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)